

N° 2026-011

OBJET :

*Culture – Dépôt d'un dossier
INTERREG pour le projet de
Chemin des Abbayes*

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 14 janvier 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.
MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, GALLAY Cyrille, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....25
pour :.....25
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Mme LEFANT Myriam à BÉARD Patrick,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de Chemin des Abbayes, approuvé le 14 octobre 2025 et visant à mettre en valeur le patrimoine culturel de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune en Suisse, de l'abbaye d'Abondance, de l'abbaye d'Aulps et de l'abbaye de Sixt. L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune ayant donné son accord pour être chef de file côté suisse, il est proposé au conseil communautaire de déposer une demande de financement pour ce projet au titre du programme INTERREG VI France Suisse 2021-2027 (priorité 4 – culture et tourisme durable), avec la CCHC en chef de file côté français

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **autorise** Madame la Présidente à déposer une demande de financement pour ce projet au titre du programme INTERREG VI France Suisse 2021-2027 (priorité 4 – culture et tourisme durable),
- **décide** la CCHC en tant que chef de file côté français.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

